

La SEE signe quatre accords de financement

M. Gerald Regan, ministre d'État au Commerce international, a annoncé le 20 juillet la signature, par la Société pour l'expansion des exportations (SEE), de quatre accords de financement d'une valeur globale de trois millions de dollars américains en vue d'appuyer des ventes de biens et services canadiens au Cameroun, en Tchécoslovaquie, au Mexique et en Tunisie.

Il s'agit :

— d'une affectation de 1,7 million de dollars américains aux termes d'une ligne de crédit conclue avec la République de Tunisie, en vue d'appuyer une vente portant sur la fourniture de services conceptuels d'ingénierie pour la phase initiale de la construction d'un barrage de régularisation des crues, par SNC Inc., de Montréal, au ministère de l'Équipement de Tunisie. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) fournira un financement parallèle de 567 000 dollars relativement à ce projet;

— d'une convention de prêt de 650 000 dollars américains signée avec Nacional Financiera S.A. (Nafinsa) du Mexique, en vue d'appuyer la vente de douze pompes à vide et de matériel connexe par The Nash Engineering Company of Canada Ltd., de Burlington, à Fabricas de Papel Tuxtepec, S.A. (Fapatux) du Mexique ;

— d'une affectation de 472 251 dollars américains aux termes d'une ligne de crédit conclue avec la République-Unie du Cameroun, en vue d'appuyer la vente, par Bombardier Inc., de Montréal, à la Régie nationale des chemins de fer du Cameroun (REGIFERCAM), de biens et services pour la remise en état d'une locomotive endommagée ;

— d'une affectation de 207 591 dollars américains aux termes d'une ligne de crédit signée avec la Ceskoslovenska Obchodni Banka, A.S., de Tchécoslovaquie, en vue d'appuyer la vente d'un système d'atterrissage aux instruments, d'accessoires et de pièces de rechange connexes par Philips Electronics Ltd., de Scarborough, Ontario, à Ompol de Tchécoslovaquie.

La SEE est une société canadienne de la Couronne qui fournit une vaste gamme de services d'assurances et de garanties bancaires aux exportateurs canadiens, de même que des crédits aux acheteurs étrangers afin de faciliter et d'accroître le commerce d'exportation.

Nomination de Mme Maude Barlow au Cabinet du Premier Ministre

Le premier secrétaire du Premier Ministre, M. Tom Axworthy, a annoncé le 14 juillet, que Mme Maude Barlow était entrée au Cabinet du Premier Ministre le 12 septembre 1983 à titre de première conseillère à la coordination des groupes.



Mme Barlow s'occupera entre autres de donner des avis au Premier Ministre à propos de l'incidence des politiques sur les droits de la personne et l'égalité des chances. Elle sera plus particulièrement chargée de s'assurer au sein du Cabinet du Premier Ministre que les droits des femmes sont pleinement pris en considération.

Mme Barlow, qui milite depuis plusieurs années en faveur de l'égalité des chances, a élaboré des programmes destinés à aider les femmes et les groupes minoritaires. Elle occupe depuis 1980 le poste de directrice de la promotion de la femme auprès de la Ville d'Ottawa. Présidente de l'Ottawa Task Force on Wife Assault, elle est également membre du Comité national d'action sur le statut de la femme et de l'Institut canadien de recherche pour l'avancement de la femme. Elle est par ailleurs présidente de la Coalition canadienne contre la pornographie dans les médias. De 1975 à 1980, elle a été vice-présidente de la société Women Associates Consulting Inc.

Des cabines téléphoniques pour les handicapés

Bell Canada installe depuis peu de nouvelles cabines téléphoniques accessibles aux personnes qui se déplacent en fauteuil roulant. Dotées d'un cadre de porte élargi de 17,5 cm, celles-ci sont reconnaissables au logotype « Bell » sur un fond d'acrylique bleu. L'appareil téléphonique est fixé à gauche, à la hauteur universelle (134 cm entre le sol et la fente à monnaie), hauteur qui permet aux personnes en fauteuil roulant d'utiliser l'appareil avec facilité. Il y a actuellement quelque 5 400 cabines téléphoniques en fonctionnement. La compagnie installera d'abord ces nouvelles cabines sur de nouveaux emplacements, puis les substituera progressivement à ses cabines les plus vieilles. Environ 170 cabines seront installées en 1983 et plus de 500 en 1984.

Le Canada participe à l'Accord international sur le jute

M. Allan MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et M. Gerald Regan, ministre d'État au Commerce international, ont annoncé le 27 juin que le Cabinet a autorisé la participation du Canada à l'Accord international de 1982 sur le jute et les articles en jute, qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 1983.

Le principal élément de l'Accord est l'établissement d'une Organisation internationale du jute (OIJ) qui parrainera des projets dans les domaines de la recherche-développement, de la promotion des ventes et de la réduction des coûts, projets visant à renforcer la compétitivité du jute brut et transformé. L'OIJ recherchera également une meilleure transparence pour le marché du jute en améliorant la collecte des données et en perfectionnant les échanges d'informations entre exportateurs et importateurs. Les projets seront financés par des subventions obtenues de diverses sources nationales et internationales. Le jute brut, fibre végétale, sert principalement à la fabrication de cordages, de dossiers pour tapis et de toiles pour sacs et sachets d'emballage.

L'OIJ aura son siège à Dhaka, au Bangladesh. Ce pays, ainsi que l'Inde, la Thaïlande et le Népal, sont les principaux exportateurs de jute brut et transformé.

L'Accord avantage les importateurs canadiens de jute en leur assurant une meilleure sécurité d'approvisionnement par l'amélioration de la transparence du marché, et les pays producteurs en appuyant leurs objectifs d'exportation et de développement industriel. Nos importations de fibres et d'articles en jute représentent environ 23 millions de dollars par année.

Négocié dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cet accord est le premier d'un nouveau type d'arrangement de coopération entre producteurs et consommateurs se concentrant sur des mesures techniques et de développement des marchés, ainsi que sur l'amélioration de la transparence du marché. D'autres types d'arrangements internationaux relatifs à divers produits se concentrent uniquement sur des mécanismes de stabilisation directe des cours ou sur des mesures visant à améliorer la transparence du marché.